

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du Décret Présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, la Direction l'hydraulique de la wilaya de Bejaia, informe l'ensemble des Entreprises ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 06/2026.

« Extension des infrastructures en eau potable d'AIT SMAIL Commune AIT SMAIL et du Village RIF Commune de TASKRIOUT »

LOT N°06 :

Equipement Electrique et Hydromécanique de 05 Cinq stations de reprises (SR4 IGHIL OULI 1, SR5 IGHIL OULI 2, SR6 BOUIZRA, SR7 TALA ATA, SR8 BOUACHENE) Commune AIT SMAIL.

**Paru en date du 02/04/2026 sur les quotidiens nationaux
Compétition et EL WAKAYIE**

Qu'à l'issue de la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement au profit de l'entreprise SARL SOVIBAT ATEK FRERES, NIF N°099819008222907, offre la moins disante, pour un montant de 22 257 165,00 DA TTC et un délai de réalisation de Cinq (05) Mois, avec une note technique de 37,5/60 Points.

Les soumissionnaires désirants prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres sont invités de se rapprocher des services de la Direction de l'hydraulique la wilaya de Bejaia, au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution de cet avis.

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis sur les Quotidiens nationaux ou le BOMOP auprès de la commission des Marchés Publics de la wilaya de Bejaia.